

Journée académique PSE

Visio lundi 21 mars 2022

Patricia MULLER – Noredine MOUSSAOUI

Points d'échange

Introduction

Examen 2022
Approche par
compétences et
évaluation en PSE

Epreuve de contrôle

SST

GT : PSE en grande
distribution

GT : Parcours
Moodle

Calendrier des corrections

Lieu: Lycée
Blaise Pascal
de Colmar

CAP

- Harmonisation:
8 juin
- Corrections :
Jeudi 9 juin à
partir de 8h45

Bac pro

- Harmonisation
16 juin à 9h
- Corrections:
22-23 et 24 juin

Examen 2022

Approche par compétences et évaluation en PSE

IEN SBSSA

• Rappel des textes

CAP	BCP
<p>BO EN spécial n°5 du 11 Avril 2019 (Programme d'enseignement)</p> <p>Arrêté 30 Août 2019 / Annexe IV (Modalités d'évaluation / CCF: 2 situations d'évaluation)</p>	<p>BO EN spécial n°5 du 11 Avril 2019 (Programme d'enseignement niveau seconde)</p> <p>BO EN spécial n°1 du 6 Février 2020 (Programmes d'enseignement niveaux première et terminale)</p> <p>Arrêté du 17 Juin 2020 (Modalités d'évaluation / Epreuve ponctuelle de 2h)</p> <p>BO EN n° 28 du 10 Juillet 2020 / Annexe 1 : Livret scolaire des lycéens (LSL)</p> <p>BO EN n°28 du 15 juillet 2021 (support d'évaluation et de notation des UC)</p>

• Contenu des programmes et logique spiralaire

CAP	BCP
<p>Thématique A : L'individu responsable de son capital santé</p> <p>Thématique B : L'individu responsable dans son environnement</p> <p>Thématique C : L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques</p> <p>Thématique D : L'individu consommateur averti</p>	<p>Thématique A : L'individu responsable de son capital santé</p> <p>Thématique B : L'individu responsable dans son environnement</p> <p>Thématique C : L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel</p>

• Compétences évaluées / formation

CAP (livret formation)

- C1** : Traiter l'information ;
- C2** : Appliquer une **méthode** d'analyse dans une situation donnée ;
- C3** : **Mettre en relation** un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une **mesure de prévention** ;
- C4** : Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation ;
- C5** : Argumenter un choix ;
- C6** : Communiquer à l'écrit et à l'oral (Sauveteur Secouriste du Travail) avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.

BCP (LSL)

- C1** : Traiter l'information
 - C2** : Appliquer une **démarche d'analyse** dans une situation donnée ;
 - C3** : **Expliquer** un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, **en lien avec la démarche de prévention** ;
 - C4** : Proposer une solution pour résoudre un problème ;
 - C5** : Argumenter un choix ;
 - C6** : Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.
- **CES COMPETENCES SONT PRISES EN COMPTE POUR LE LSL**

- **Les enjeux de la PSE**

La PSE contribue à la formation du futur citoyen par le développement de compétences transversales notamment par l'apport de connaissances scientifiques et réglementaires, afin qu'il devienne un éco-citoyen éclairé, responsable de ses choix et acteur de prévention des risques professionnels.

- **APPROCHE PAR COMPETENCES
ET EVALUATION EN PSE**

Nécessité de distinguer au préalable l'évaluation par compétences au cours de la formation qui mesure l'acquisition progressive des compétences de l'élève, de l'évaluation par compétences en vue de la certification.

EVALUATION DE LA PSE EN BAC PRO

<https://eduscol.education.fr/1769/programmes-et-ressources-en-prevention-sante-environnement-voie-professionnelle>

• RENSEIGNEMENT DU LSL PRO

Evaluation chiffrée traduisant l'évaluation par compétences

Compétences ciblées nécessitant la mobilisation de connaissances et de ressources externes.
Validation du niveau de maîtrise de l'élève selon 4 niveaux, en fin de première puis en terminale

Disciplines	chiffree					Compétences ciblées	3	4	Appréciation générale des progrès de l'élève	Nom et signature du ou des professeurs	
	Niveau	Groupe			Effectif du groupe :						
PRÉVENTION-SANTÉ-ENVIRONNEMENT	1 ^{er} tr./ 1 ^{er} sem.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)				Travailler l'information					
	2 nd tr./ 2 nd sem.	<8	≥8 et <12	≥12		Appliquer une démarche d'analyse dans une situation donnée					
	3 ^e tr.					Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une mesure de prévention					
	année		Moyenne annuelle du groupe :			Proposer une solution pour résoudre un problème					
							Argumenter un choix				
							Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté				

Appréciation générale tenant compte de l'implication et des progrès réalisés par l'élève ; sans éluder ses faiblesses.

• **COMPÉTENCES ÉVALUÉES / CERTIFICATION**

Appréciation du niveau final de maîtrise des compétences du programme au travers des thématiques de la santé, de l'environnement et du milieu professionnel :

- les compétences C2, C3, C4, C5 du programme sont évaluées de façon équilibrée tout au long du sujet ;
- la compétence C1 « traiter l'information » s'intègre pleinement dans l'évaluation des compétences C2, C3, C4, C5 et ne fait pas l'objet d'une évaluation distincte ;
- la compétence C6 « *communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté* » est mobilisée tout au long de la copie et évaluée de façon globale.

Elle fait l'objet de l'attribution d'une note.

• Principes de l'évaluation par compétence

Détermination d'un profil par compétences puis attribution d'une note pour chaque compétence

La note finale traduit le regard et la réflexion avisés de l'évaluateur sur l'ensemble de la prestation du candidat, permettant ainsi l'évaluation certificative visée.

Une version papier de la grille (ou fiche individuelle d'évaluation) est à renseigner. Une grille numérisée n'est volontairement pas fournie.

ADAPTATION de la grille fournie dans le B.O N°28 du 15 juillet 2021

Diplôme professionnel – Cresson pontaise																				
Sous-épreuve de Prévention Santé Environnement																				
FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION – SESSION 2022																				
SUIJET : Vanessa et Abdel																				
Nom et Prénom :	Compétence évaluée :																			
Compétence :	C1 - Définir en tenant une méthode d'analyse d'un état ou d'un terrain C2 - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu ou un processus, une disposition réglementaire, en lien avec une ressource de prévention C3 - Proposer une solution pour résoudre un problème C4 - Argumenter un choix C5 - Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté																			
COMPÉTENCES ÉVALUÉES																				
Questions	C1				C2				C3				C4				C5			
	N°	I	A	M	N°	I	A	M	N°	I	A	M	N°	I	A	M	N°	I	A	M
1.1																				
1.2																				
1.3																				
1.4																				
1.5																				
1.6																				
1.7																				
1.8																				
1.9																				
1.10																				
1.11																				
1.12																				
1.13																				
1.14																				
2.1																				
2.2																				
2.3																				
2.4																				
2.5																				
2.6																				
2.7																				
2.8																				
2.9																				
2.10																				
2.11																				
2.12																				
Général	C1				C2				C3				C4				C5			
/20																				
Commentaires :																				

Cocher la case correspondante au niveau de maîtrise évalué
La correction donne les éléments de réponse attendus pour un niveau maîtrisé.

• Échelle descriptive pour l'évaluation certificative

Positionnement du candidat selon les niveaux suivants :

- **Insuffisant (I)** ; réponse très incomplète, partiellement exacte, des erreurs peuvent subsister
- **Acceptable (A)** ; réponse incomplète et sans erreurs majeures
- **Maîtrisée (M)** ; réponse complète qui correspond aux attendus présentés dans la grille d'évaluation

Le niveau **non traité (NT)** est coché lorsque le candidat n'a pas répondu à la question ou que sa réponse n'est pas évaluable parce qu'elle est totalement hors sujet.

Diplôme professionnel – Copie individuelle																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Sous-épreuve de Prévention Canal Environnement																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION – SESSION 2023																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
SUIJET Vanessa et Abdel																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Numéro du candidat :	Compétence évaluée : C4 - Raison et cause et en tirer parti le sujet dans une situation donnée C3 - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une mesure de prévention C4 - Proposer une solution pour résoudre un problème C5 - Argumenter un choix C6 - Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Commentaires :																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
COMPÉTENCE ÉVALUÉE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="5">C4</th> <th colspan="5">C3</th> <th colspan="5">C4</th> <th colspan="5">C5</th> <th colspan="5">C6</th> </tr> <tr> <th>N</th><th>A</th><th>M</th><th>NT</th><th></th> <th>N</th><th>A</th><th>M</th><th>NT</th><th></th> <th>N</th><th>A</th><th>M</th><th>NT</th><th></th> <th>N</th><th>A</th><th>M</th><th>NT</th><th></th> <th>N</th><th>A</th><th>M</th><th>NT</th><th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="15">PARTIE 1</td> <td>1.2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.4</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.5</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.6</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.7</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.8</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.10</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.11</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.12</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.13</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.14</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.15</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>1.16</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td rowspan="7">PARTIE 2</td> <td>2.1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.4</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.5</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.6</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.7</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.8</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.10</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.11</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2.12</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Score</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="22" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commentaires :</td> <td colspan="22"></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="22"></td> <td>/20</td> </tr> </tbody> </table>		C4					C3					C4					C5					C6					N	A	M	NT		N	A	M	NT		N	A	M	NT		N	A	M	NT		N	A	M	NT		PARTIE 1	1.2																									1.3																									1.4																									1.5																									1.6																									1.7																									1.8																									1.9																										1.10																										1.11																										1.12																										1.13																										1.14																										1.15																										1.16																										PARTIE 2	2.1																									2.2																									2.3																									2.4																									2.5																									2.6																									2.7																									2.8																									2.9																										2.10																										2.11																										2.12																										Score																											TOTAL																							Commentaires :																																															/20
	C4					C3					C4					C5					C6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	N	A	M	NT		N	A	M	NT		N	A	M	NT		N	A	M	NT		N	A	M	NT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
PARTIE 1	1.2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.10																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.11																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.12																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.13																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.14																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.15																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	1.16																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
PARTIE 2	2.1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	2.2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	2.3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	2.4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	2.5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	2.6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	2.7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
2.8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
2.9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
2.10																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
2.11																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
2.12																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Score																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	TOTAL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Commentaires :																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
																							/20																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

Cocher la case correspondante au niveau de maîtrise évalué
 La case non cochée donne lieu à l'évaluation de la réponse attendue pour un niveau maîtrisé.

La grille des éléments de réponses attendues et différents niveaux de maîtrise

Les 3 thématiques

Rappel des compétences évaluées

Autres niveaux de maîtrise

Thème général du sujet pour donner du sens

Numéro de la question et rappel de la compétence évaluée

Niveau de maîtrise requis pour la question

Baccalauréat Professionnel – Épreuve Ponctuelle
Sous-épreuve de l'**Travaux Pratiques Environnement**

GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	
Sujet Aboliel et Vainqueur	
Thématique A - Thématique B - Thématique C : Vélo et entreprise	
C2 : Mettre en œuvre une méthode d'analyse dans une situation donnée	
C3 : Expliquer un phénomène physique chimique, un enjeu environnemental, une description rétrospective en lien avec la dimension présente	
C4 : Proposer une solution pour résoudre un problème.	
C5 : Argumenter un choix.	
C6 : Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté	
Réponses attendues pour un niveau maîtrisé	
Autres niveaux de maîtrise	
Q1.1	Le vélo électrique permet-il de rester en bonne santé ? Le vélo électrique permet-il de répondre aux critères de l'OMS quant à la pratique de l'activité physique ? L'usage du vélo électrique est/ou est-il bénéfique pour la santé ? Toute réponse cohérente
Q1.2	Rythme cardiaque, consommation d'oxygène, dépense énergétique. Comparaison : Les paramètres physiologiques (rythme cardiaque, consommation d'oxygène, dépense énergétique) sont-ils plus importants pour le vélo traditionnel.
Q1.3	Glucose + dioxyde d'oxygène -> dioxyde de carbone
Q1.4	L'augmentation du rythme respiratoire permet d'augmenter l'alimentation du muscle en oxygène. L'augmentation du rythme cardiaque permet d'augmenter l'apport de glucose et de dioxygène aux muscles.
Q1.5	Version individuelle : éviter les ascenseurs, pratiquer un sport... Version collective : campagne de sensibilisation à la pratique sportive régulière, PMVS... ou toute réponse cohérente...
Q1.6	Un choix avec 2 arguments (effet sur la santé et perception de l'effort, prix à l'achat, problème de vol...)
Q1.7	Vélo, métro, voiture électrique ont une empreinte carbone moindre que les autres moyens de transports car ils fonctionnent à l'électricité.
Q1.8	Énergie renouvelables : Charbon, fuel, gaz, nucléaire Énergie non renouvelables : hydraulique, autres renouvelables. Réponse attendue sous forme de tableau
Q1.9	Énergie renouvelable (éolien, géothermique ou solaire)...
Q1.10	De moins 2 avantages : sources d'énergie renouvelables, peu polluantes, plus silencieuses
Q1.11	L'électricité qui alimente les vélos électriques (branchés ou secteur pour se recharger) en France est principalement d'origine non renouvelable. Ou déchets radioactifs à gèle ou autre argument cohérent
Q1.12	Le trafic automobile et l'industrie.

Baccalauréat Professionnel – Épreuve Ponctuelle
Sous-épreuve de l'**Travaux Pratiques Environnement**

Q1.13	Consigne ou autre précision expliquant qu'à des fins de notation, les réponses attendues sont : - chronologique, mention de sources de données... - Mécanisme de protection collective : limiter le trafic automobile, utiliser des sources d'énergie qui n'émettent pas d'oxyde d'azote... ou toute autre réponse cohérente	A : une seule des réponses A : 1 seule réponse de prévention		
Q1.14	Le vélo électrique ou stationnaire est bénéfique pour l'environnement lors des déplacements.	A : une seule des deux réponses		
Q2.1	L'entreprise a plus de 11 salariés ou 10 salariés. Sige : Comité social économique	A : une seule des deux réponses		
Q2.2	Le CSE a un rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail.			
Q2.3	- Accident sur le trajet domicile-travail : Accident de trajet - Accident lors de déplacements pour des rendez-vous à l'extérieur : accident de mission - Accident dans l'exercice de l'entreprise lors de déplacements pour des réunions dans un autre bâtiment : accident du travail	A : 2 réponses correctes 1 : une réponse correcte		
Q2.4	Prise en charge à 100% des soins médicaux + soutien de compensation de la perte de salaire	1 : Une seule des deux réponses		
Q2.5	Calcul primaire d'accrétion annuelle financée par les cotisations sur les cotisations	A : Une seule des deux réponses		
Q2.6	Dans le cas où l'assurance est invalidée + exemples possibles : caractère ponctuel ou collé avec un ami 0 0 0 faire un dossier pour récupérer ses cotisations à l'école Exemple pertinent	A : soit la condition soit l'exemple		
Q2.7	- Salarié : informer l'employeur dans les 24h, consulter un médecin au plus vite, transmettre l'accident de travail à l'employeur dans les 48h - Médicaire : établir un certificat médical - Employeur : remettre au salarié la feuille d'accident de travail, déclarer l'AT à l'assurance maladie dans un délai de 48h, transmettre l'attestation de salaire à la CRAM.	A : sans tableau 1 : une réponse incorrecte		
Q2.8	Document unique d'évaluation des risques + planifier des mesures de prévention pour éviter les accidents de travail et les maladies professionnelles	A : règle + planifier des mesures de prévention sans la précision des AT et MP 1 : une règle ou un objectif		
Q2.9	un cycle de 1200 km -> D : éviter un obstacle, un virage, ou glissade, ou toute réponse compatible avec le cas -> B : 2 ou 3 ou 4 en fonction du dommage proposé -> P : 3 (sur 14 accidents ou en un cas plus d'1 par mois) -> hiérarchisation du risque (Prioritaire)	A : 4 éléments de tableau complets et corrects 1 : 3 ou moins		
Q2.10	Équipement : - Mesures de prévention : port de casque, chaussures antidérapantes, habits coupe-vent pour protéger le corps... Type de prévention : individuelle	Équipement : - Mesures : pistes cyclables, équipements de la route, flux de crocroissements donnent la priorité aux vélos... Type de prévention : collective	A : une seule réponse avec le bon niveau de prévention 1 : deux mesures sans niveau de prévention ou avec un niveau de prévention incorrect	
Q2.11	Santé : -> (+) : pratique une activité physique ou toute réponse cohérente -> (-) : sans accidents plus ou moins graves.	Environnement : -> (+) : pas d'émission d'oxyde ou de SO2 -> (-) : électricité utilisée d'origine non renouvelable	Économique : -> (+) : gain de temps, économies -> (-) : risque d'accident du travail	A : 3 ou 4 éléments de réponse 1 : ou au deux éléments de réponse

• DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN PSE

1 - Traitement de l'information

2 – Analyse d'une situation donnée

3 – Explication d'un phénomène, un enjeu ou une disposition

4 – Proposition de solution

5 – Argumentation

6 - Formalisation à l'oral et à l'écrit des réponses construites

Progressivité de l'acquisition des compétences pour répondre AUX ENJEUX DE LA PSE au travers des situations d'évaluation.

EXEMPLE DE GRILLE

Diplôme professionnel – Connaissances Sous-épreuve de Prévention Santé Environnement ÉCRIT INDIVIDUEL D'ÉVALUATION – SESSION 2022 SUJET Vanessa et Abdel

Numéro du candidat :	Compétences évaluées C2 - Réaliser en sécurité une démarche d'analyse dans une situation donnée C3 - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu santé environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une mesure de prévention C4 - Proposer une solution pour résoudre un problème C5 - Argumenter un choix C6 - Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adaptés
--	--

		Compétences évaluées																					
		C2				C3				C4				C5				C6					
Questions		N	I	A	M	N	I	A	M	N	I	A	M	N	I	A	M	N	I	A	M		
PARTIE I	1.1																						
	1.2																						
	1.3																						
	1.4																						
	1.5																						
	1.6																						
	1.7																						
	1.8																						
	1.9																						
	1.10																						
	1.11																						
	1.12																						
	1.13																						
	1.14																						
1.15																							
1.16																							
PARTIE II	2.1																						
	2.2																						
	2.3																						
	2.4																						
	2.5																						
	2.6																						
	2.7																						
	2.8																						
	2.9																						
	2.10																						
2.11																							
2.12																							
Total		15				18				15				13				13					
		TOTAL																		/20			
Commentaires :																							

Cocher la case correspondante au niveau de maîtrise évalué
 La correction donne les différents de réponses attendues pour un niveau maîtrisé.

• L'APPRECIATION

Commentaires :

Le candidat a su analyser correctement les différentes situations, et expliquer les différents phénomènes mais la communication mise en place est peu efficace et le vocabulaire pas assez maîtrisé. L'argumentation est pauvre et peu pertinente et les propositions de solutions peu explicites.

**Note obtenue
par le candidat**

TOTAL

13 /20

Cocher la case correspondante au niveau de maîtrise évalué

La correction donne les éléments de réponses attendues pour un niveau maîtrisé.

Tenir compte de la copie dans son intégralité et il est donc nécessaire d'avoir une vision d'ensemble de la copie du candidat

- **DEMARCHE D'ÉVALUATION D'UNE COPIE**

- Profil DU CANDIDAT avec prise de décision
- Points entiers par compétence et par copie
- Pas de liens mathématiques **ENTRE** le positionnement des croix **ET** les niveaux de maîtrise

SUJET

SUJET ZÉRO

DURÉE : 2 HEURES

COEFFICIENT : 1

Répondre aux questions sur une copie d'examen.

Reporter avec précaution le numéro des questions.

Toutes les réponses devront être rédigées sous forme de phrase complète.

Seuls les **documents réponses A et B** seront insérés et agrafés dans la copie d'examen et resteront anonymes.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

SUJETS 0

Compétence 2 : Mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée Questions : 1.1 – 1.2 – 1.3 – 2.1 – 2.2 – 2.7 – 2.11 – 2.14 - 2.15	/ 5 pts
Compétence 3 : Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une démarche de prévention Questions : 1.4 – 1.5 – 1.6 – 1.9 – 1.10 – 1.11 – 1.12 – 1.15 – 1.16 – 1.17 – 1.18 – 1.19 – 1.20 – 2.2 – 2.5 – 2.6 – 2.8 – 2.9 – 2.12 – 2.13	/ 4 pts
Compétence 4 : Proposer une solution pour résoudre un problème Questions : 1.8 – 1.13 – 1.21 – 2.4 - 2.16	/ 5 pts
Compétence 5 : Argumenter un choix Questions : 1.7 – 1.14 – 2.3 – 2.10	/ 3 pts
Compétence 6 : Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté. Toutes les questions concourent à cette compétence.	/ 3 pts
Total	/ 20 pts

SUJET O

SUJET

SUJET ZÉRO

DURÉE : 2 HEURES

COEFFICIENT : 1

Répondre aux questions sur une copie d'examen.

Reporter avec précaution le numéro des questions.

Toutes les réponses devront être rédigées sous forme de phrase complète

Seul le **document réponse page 12** sera inséré et agrafé dans la copie d'examen et restera anonyme.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Compétence 2 : Mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée Questions : 1.1 - 1.2 - 1.5 – 1.9 - 1.12 - 1.18 - 2.1 - 2.2 - 2.3 - 2.4 - 2.8 - 2.15	/ 4 pts
Compétence 3 : Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une mesure de prévention Questions : 1.3 - 1.4 - 1.6 - 1.10 - 1.13 - 1.14 - 1.15 - 1.16 -1.17 - 1.19 - 2.5 - 2.6 - 2.9 - 2.10 - 2.13	/ 5 pts
Compétence 4 : Proposer une solution pour résoudre un problème Questions: 1.8 - 1.11 - 1.20 - 2.16	/ 4 pts
Compétence 5 : Argumenter un choix Questions : 1.7 - 2.7 - 2.11 - 2.12 - 2.14	/ 4 pts
Compétence 6 : Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté. Toutes les réponses concourent à l'évaluation de cette compétence	/ 3 pts
TOTAL	/ 20 pts

Éléments complémentaires

- Les sujets ont une forme nouvelle: voir les sujets Zéro
- La grille d'évaluation sera donnée uniquement sous forme papier
- 1 seul évaluateur /copie
- Quand des cases sont grisées dans la grille le positionnement, la notion n'amène pas à positionner sur tous les niveaux de maîtrise
- Sujet toujours d'actualité
- Le candidat mettra en œuvre une méthode d'analyse avec l'outil de son choix
- Il est amené à expliquer un phénomène et à le mettre en lien avec une proposition de solution. Il argumente son choix en s'appuyant sur les documents du dossier : démarche intellectuelle qui est visée
- Une appréciation de l'évaluateur sera attendue sur les copies dont la note sera strictement inférieure à 8.

Glossaire

éduscol
Informier et accompagner
les professionnels de l'éducation



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

VOIE PROFESSIONNELLE

CAP

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Prévention santé environnement

GLOSSAIRE DES VERBES D'ACTION

NOTE D'INTENTION

Conçu dans une optique d'harmonisation des pratiques, ce glossaire représente une base de travail pédagogique pour l'enseignant de biotechnologies santé environnement dans l'enseignement de la Prévention Santé Environnement en classe de CAP. Il rassemble les verbes utilisés couramment dans les activités pédagogiques, en précise les attendus pédagogiques et les ressources à mobiliser pour permettre à l'élève d'atteindre cet objectif. Parmi ces ressources, certaines sont internes (connaissances) et certaines sont externes (ressources documentaires). Un logo précise la nature des ressources à mobiliser pour chaque action. Ce glossaire est évolutif.

A


Analyser : décomposer une situation (expérience par exemple), un document en ses différents éléments au regard de l'objectif, établir les liens entre eux et faire émerger un sens.

Ressources documentaires

Connaissances

PSE en CAP Proposition d'outil pour l'évaluation

**Cahier des charges
Contrôle en Cours de Formation
PSE au CAP**

 **ACADÉMIE
DE POITIERS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etablissement /
Centre de formation :

Session :

Nom et prénom de l'élève / apprenti :

Spécialité :

Guide d'utilisation du fichier | Page de garde | SST FI | SST MAC | SE2 | Organisation du CCF | Modalités d'évaluation-CCF PSE | Conformité SE2 | Fiche réci ...

Epreuve de contrôle session 2022

IEN SBSSA

2. Les nouvelles modalités d'accès à l'épreuve de contrôle et d'admission :

➤ Les modalités d'accès prévoient de :

- maintenir l'obligation d'obtenir une moyenne générale entre 8 et 9,9 sur 20 au premier groupe d'épreuves ;
- conditionner le passage de l'épreuve de contrôle à l'obtention de la moyenne à **l'ensemble des épreuves professionnelles**, et non plus à une seule épreuve évaluant la « pratique » professionnelle.

➤ Par un choix élargi des disciplines d'enseignement général, le format de l'épreuve prévoit :

- de permettre aux candidats de choisir les disciplines dans lesquelles ils seront évalués, à l'instar du baccalauréat général ;
- d'augmenter le nombre de disciplines d'interrogation proposées dans les deux sous-épreuves de mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention santé environnement d'une part, et de français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique, d'autre part.

➤ Les modalités d'admission

Sont déclarés admis :

- les candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe ;
- les candidats ayant passé les épreuves du second groupe dont la moyenne globale est supérieure ou

- **L'ORAL DE CONTRÔLE pour la PSE**

Cette épreuve de contrôle s'appuie sur un sujet (texte) qui permet d'évaluer les compétences analogues à celles évaluées à l'épreuve écrite. L'oral permet cependant de reformuler en interaction avec le candidat pour valoriser ses acquis.

• L'ORAL DE CONTRÔLE pour la PSE

Le candidat tire au sort un sujet de PSE composé d'une question, portant sur une des thématiques du programme, et s'appuyant sur un ou plusieurs documents, dans la limite d'une page

Préparation pendant 15 minutes

L'épreuve orale, d'une durée de 15 minutes, débute par un exposé du candidat sans interruption de l'évaluateur d'une durée maximale de 5 minutes.

L'examineur engage ensuite un échange avec le candidat, soit en poursuivant le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion sur d'autres parties du programme de la sous-épreuve présentée.

• GRILLE D'ÉVALUATION

A partir du sujet proposé, les compétences suivantes seront évaluées :

Compétences évaluées	Note attribuée à la compétence
C2- Mettre en œuvre une méthode d'analyse dans une situation donnée	/5 points
C3- Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une mesure de prévention	/4 points
C4- Proposer une solution pour résoudre un problème	/5 points
C5- Argumenter un choix	/3 points
C6- Communiquer à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté	/3 points
Note	/20
Commentaires sur la prestation du candidat s'appuyant sur les compétences évaluées :	
Nom et signature de l'examineur :	

• Proposition pour session 2022



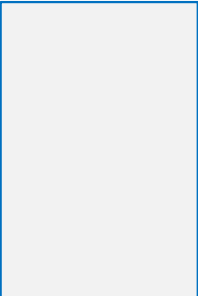
Une banque de textes
nationales avec des sujets



Des propositions de
questions



Un cahier des charges

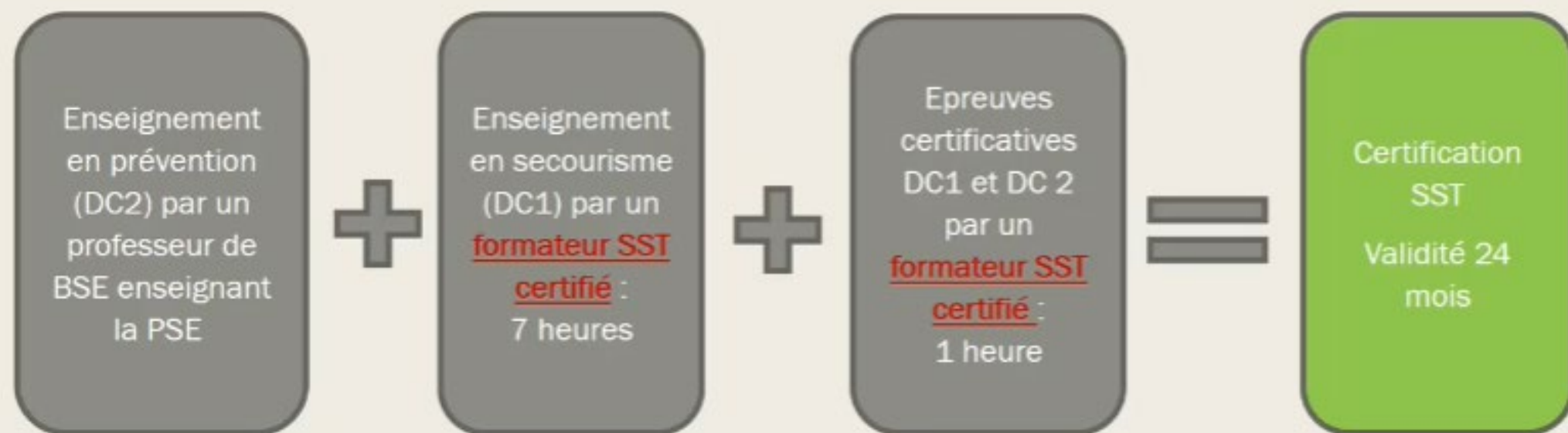


Un travail académique ou
interacadémique doit être
engagé pour la session 2023

SST

IEN SBSSA

Proposition d'aménagements



La durée minimale de formation pour atteindre les compétences du DC1 est évaluée à ***8h minimum***.

Pour ces heures s'appuyer sur l'article V de la Note de service n°2019-023 du 18.03.2019 - BOEN n°12 du 21 mars 2019

GT: PSE en grande distribution

IEN SBSSA


Nom et Prénom	Grade	Discipline	Etablissement
FESQUET Laurence	PLP	Vente	LP Camille Schneider Molsheim
GHYSELEN Laetitia	PLP	BSE	LP Camille Schneider Molsheim
WACK Noémie	PLP	BSE	LP Aristide Briand Schiltigheim
MILLIUS Aude	PLP	BSE	LP Marchal Molsheim
CHAMPION Pascaline	PLP	Vente	LP Aristide Briand Schiltigheim
DOUGHOUAS Ali	PLP	Vente	LP Siegfried Haguenau
RAZAKABOYA Valérie	PLP	BSE	LP Siegfried Haguenau
STENGER Sylvie	PLP	BSE	LP Schweisguth Sélestat

GT: Parcours Moodle

IEN SBSSA

<https://ac-strasbourg.moodle.monbureaunumerique.fr>

☰ commun-academie-strasbourg Français (fr) ▾

🔍 🔔 Patricia Muller  ▾


PSE

[Tableau de bord](#) / [Cours](#) / [Projets disciplinaires](#) / [Biotechnologies](#) / [PSE](#)

[Gestion des cours](#)

⚙️ ▾

Catégories de cours:

Rechercher des cours [Valider](#) 

[▶ Tout déplier](#)

- ▶ CAP
- ▶ Bac pro
- ▶ 3ème Prépa métier
- ▶ Méthodologie
- ▶ Banque de sujets
- ♥️ TEST : Le budget